



Fiche d'inscription à renvoyer avant le : 27 février 2024

à : **Mr Dominique MALDONADO – 10 Avenue Beau Plan – 13012 MARSEILLE**

ou par email : **dominique.maldonado@clubmaseratifrance.com**

Attention : Surtout ne pas envoyer au siège du Club

EQUIPAGE	PILOTE	CO PILOTE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
	CODE POSTAL	VILLE
TELEPHONE Port.		Email
VOITURE	MODELE :	Année :
IMMATRICULATION :		Couleur :

PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

OPTION CHAMBRE Cochez la case utile

OPTION TARIF Cochez la case utile

Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES Restauration – Hébergement - Entrées Salon	1 voiture 1 pilote 1 copilote	530 € Membre CMF
CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>		660€ non Membre
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE Restauration – Hébergement – Entrée Salon	1 voiture 1 pilote	380 € Membre CMF
CHAMBRE 1 LIT <input type="checkbox"/>		510 € non Membre

REGLEMENT DE LA TOTALITE A L'INSCRIPTION (*)

- VIREMENT BANCAIRE: (Précisez: Provence AMP 2024)

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire : CLUB MASERATI FRANCE 105 RUE ARISTIDE BRIAND 92300 LEVALLOIS PERRET	Domiciliation : AUVERS SUR OISE Banque Guichet N° compte Clé RIB 30003 01659 00037262041 65 IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165 SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP
--	--

- CHEQUE BANCAIRE: (Ordre Club Maserati France) joint à cette fiche

(*) Le règlement sera conservé en cas d'annulation après le 14/03/2024

REGLEMENT

DEFINITION : Le Club Maserati France organise du **Vendredi 22 mars au Dimanche 24 mars 2024** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2024** ».

ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2024** doit adresser la **FICHE D'INSCRIPTION, avant le 27 février 2024**

Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe. Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation à laquelle il est inscrit.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement. Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait de celui-ci.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur (correctement fixé) et une lampe électrique sont conseillés pour chaque véhicule.

RÉCLAMATION : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Jean-François Blachette
Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du – AMP 2024

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)